

Port – environnement

Le port de plaisance de Yasmine Hammamet obtient le label «pavillon bleu»



Port de plaisance de Yasmine Hammamet

Hammamet, 4 juil 2008 (TAP)- le port de plaisance de Yasmine Hammamet est le premier site touristique à arborer le pavillon bleu, label écologique et de développement durable.

Une journée de sensibilisation et d'information sur ce label a été organisée, vendredi, à cette occasion, à l'initiative de L'Association tunisienne de protection de la nature et de l'environnement (ANPE) et de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL).

Cette journée, placée sous le signe «le pavillon bleu, système pour préserver le littoral et pour promouvoir un éco - tourisme durable», a été marquée par l'organisation de manifestations visant le développement d'une prise de conscience des problèmes écologiques (protection du littoral, propreté des plages, protection des herbes).

Des communications ont été faites sur «le pavillon bleu et les ports de plaisance en 2008», l'expertise que doit acquérir un port de plaisance pour l'arborer et la présentation des candidatures des municipalité de Korba et de Zarzis pour l'obtention du pavillon bleu.

Intervenant, M.Nadhir Hamada, ministre de l'environnement et du développement durable a indiqué que le label «le pavillon bleu » est actuellement utilisé, comme atout majeur, par les tours opérateurs et des touristes pour choisir les destinations touristiques.

Il a appelé toutes les parties concernées à adhérer à ce système porteur, à concrétiser ainsi les engagements pris à l'échelle internationale et à être au fait de l'évolution du concept du tourisme durable.

Abordant le cas de la Tunisie, le ministre a rappelé que le XIème plan (2007-2011) a prévu une enveloppe de 2,5 millions de dinars pour aménager des aires de loisirs et de corniches, relevant que le programme de nettoyage automatique concerne, cet été, 74 plages publiques tandis que 8 sociétés ont été chargées du nettoyage manuel des plages, moyennant des crédits de l'ordre de 300 mille dinars.